

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

---

**Séance extraordinaire du 2 décembre 2019**

---

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 45, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil.

**2019-12-241**

**Budget 2020 : adoption**

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter le budget 2020 comme suit :

<b>Fonds général</b>	<b>2020</b>
<b>Revenus</b>	
Taxes	1 797 896 \$
Tarification	356 844 \$
Compensations tenant lieu de taxes	13 126 \$
Services rendus aux organismes	80 624 \$
Autres services rendus	9 500 \$
Imposition de droits	51 450 \$
Amendes et pénalités	4 000 \$
Intérêts	5 500 \$
Transferts	96 065 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>2 415 005 \$</b>
<b>Dépenses</b>	
Administration générale	456 389 \$
Sécurité publique	449 398 \$
Transport	539 534 \$
Hygiène du milieu	443 208 \$
Santé et bien-être	15 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	42 251 \$
Loisirs et culture	109 047 \$
Frais de financement	22 906 \$
<b>Remboursement de la dette</b>	<b>197 400 \$</b>
<b>Affectations</b>	
Activités d'investissement	653 550 \$
Fonds réservés	-268 814 \$
Excédent	-244 864 \$
<b>Total des dépenses, remboursement de la dette et affectations</b>	<b>2 415 005 \$</b>

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

- d'adopter le programme triennal d'immobilisations comme suit :

<b>Immobilisations</b>	
<b>Revenus</b>	<b>2020</b>
Préparation aux sinistres – Volet 3	25 375 \$
Tecq – Voirie	339 727 \$
PIIRL	1 105 230 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 470 332 \$</b>
<b>Dépenses</b>	
Sécurité civile – génératrice	50 750 \$
Voirie – 9 <sup>e</sup> Rang – élargissement (Tecq)	240 134 \$
Voirie – Rg de la Rivière Est – élargissement (Tecq)	99 593 \$
Voirie – Rang de la Rivière Ouest, 8 <sup>e</sup> Rang (PIIRL)	1 577 730 \$
Voirie – Rue Bonvouloir	81 310 \$
Voirie – Rue des Frênes	67 593 \$
Complexe municipal – services professionnels	6 772 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 123 882 \$</b>
<b>Affectations – Fonds général</b>	
Sécurité civile – génératrice	-25 375 \$
Voirie – Rang de la Rivière Ouest, 8 <sup>e</sup> Rang	-472 500 \$
Voirie – Rue Bonvouloir	-81 310 \$
Voirie – Rue des Frênes	-67 593 \$
Complexe municipal – services professionnels	-6 772 \$
<b>Total des affectations</b>	<b>-653 550 \$</b>
<b>Total des dépenses et affectations</b>	<b>1 470 332 \$</b>

<b>Revenus</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Tecq – Voirie	200 000 \$	
<b>Total des revenus</b>	<b>200 000 \$</b>	
<b>Dépenses</b>		
Voirie – réfection des chemins	500 000 \$	
<b>Affectations – Fonds général</b>		
Voirie – réfection des chemins	-300 000 \$	
<b>Total des dépenses et affectations</b>	<b>200 000 \$</b>	
Complexe municipal : les sommes affectées à ce projet ne sont pas encore disponibles		

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

**Levée de la séance**

Considérant que le sujet mentionné à l'avis de convocation a été traité et qu'il n'y a plus de questions de la part des personnes présentes dans la salle, la séance extraordinaire est levée.

---

Patrick Bonvouloir, maire

---

Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature de la résolution**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de la résolution qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Patrick Bonvouloir, maire

---

**Séance ordinaire du 2 décembre 2019**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 2 décembre 2019 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**Moment de réflexion**

À 20 h 10 un moment de réflexion est tenu.

**2019-12-242**

**Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :  
Retrait du point 19. : Bureau municipal : déneigement

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**368, rue Principale : demande de dérogation mineure**

La demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation et autoriser deux agrandissements du bâtiment principal, en rapport aux normes concernant les marges minimales, pour la propriété située au 368, rue Principale, est présentée.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**2019-12-243**      **368, rue Principale : demande de dérogation mineure**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour :

- Régulariser l'implantation du bâtiment principal à 1,01 mètre de la ligne de lot latérale, adjacente au 364, rue Principale et à 2,23 mètres de la ligne de lot latérale, adjacente au 374, rue Principale alors que le règlement de zonage prévoit des marges latérales totales minimales de 4 mètres;
- Permettre un premier agrandissement du bâtiment principal à 0,23 mètre de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul arrière minimale de 2 mètres;
- Permettre un deuxième agrandissement du bâtiment principal à 1,30 mètre de la ligne de lot arrière alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul arrière minimale de 2 mètres;

pour la propriété située au 368, rue Principale;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone mixte résidentielle et commerciale (Mrci-1), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2019-11-95);

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir l'accord des propriétaires des immeubles voisins;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée, à condition de recevoir l'accord écrit des propriétaires des lots 4 390 208 et 4 391 772.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-244**      **Procès-verbal de novembre 2019**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en novembre 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-245**      **Comptes**

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier par rapport à la facture de IHR Télécom faisant partie de la liste des comptes à payer et quitte la salle.

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 décembre 2019;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 121 189,77 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir reprend son siège.

**Avis de motion**      **Règlement modifiant le règlement concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc**

Le projet de règlement 2020-402-1 modifiant le règlement concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc est présenté.

Monsieur le conseiller Luc Daigneault donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2020-402-1 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc.

**Avis de motion**      **Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020**

Le projet de règlement 2020-450 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020 est présenté.

Monsieur le conseiller Mario Daigneault donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement numéro 2020-450 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020.

**Règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314 et 2000-315**

Les membres du Conseil sont informés que la Municipalité devra procéder au refinancement d'un montant de 73 600 \$ relatif à un emprunt échéant le 10 février 2020 concernant les règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314 et 2000-315.

Une offre sera demandée à la Banque Nationale et à la Caisse Desjardins.

**Première période de questions**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 2 décembre 2019.

**2019-12-246**      **École Notre-Dame-du-Sourire : demande de commandite pour la partie de cartes**

Considérant la lettre datée du 7 novembre 2019 de l'école Notre-Dame-du-Sourire demandant une commandite pour la partie de cartes annuelle qui s'est tenue le samedi 30 novembre 2019;

Considérant qu'un don de la Municipalité pour cette activité est prévu au budget 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à titre de commandite pour la partie de cartes annuelle.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-247**

**Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local**

Considérant que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

Considérant que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

Considérant que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'appuyer la MRC du Haut-Saint-François et les cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) dans leur démarche;
- de participer activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :
  - a) La capacité de payer des municipalités;
  - b) L'accès difficile aux programmes existants;
  - c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
  - d) La pérennité des infrastructures.
- d'adresser la demande au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée, Madame Claire Samson, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-248**

**Projet de loi 48 sur la fiscalité agricole**

Considérant le dépôt du projet de loi n.48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, par le gouvernement du Québec;

Considérant que ce projet de loi a pour effet d'imposer un plafond à la valeur foncière des propriétés agricoles;

Considérant que ce projet de loi affecterait directement l'assiette fiscale des municipalités en les privant de plusieurs millions de dollars par année;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

Considérant que ce projet de loi pourrait forcer les municipalités à aller chercher des revenus manquants en transférant une partie du fardeau fiscal vers les autres contribuables municipaux, ce qui représente un cas flagrant d'iniquité fiscale;

Considérant que ce projet de loi représente une atteinte à l'autonomie des municipalités;

Considérant que les municipalités n'ont pas été consultées par le gouvernement en amont du dépôt du projet de loi;

Considérant que le milieu agricole fait face à plusieurs enjeux et défis qui requièrent l'appui du gouvernement ainsi que la collaboration des représentants municipaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'exprimer le mécontentement de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville envers le projet de loi n.48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, dans sa forme actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal;
- de demander au gouvernement de consulter les municipalités pour toute loi qui porte atteinte à leur autonomie ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables;
- d'appuyer l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec;
- d'offrir la collaboration de la Municipalité et son soutien au gouvernement du Québec et aux représentants du secteur agricole afin d'identifier les meilleures solutions aux problèmes auxquels ils font face;
- de transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, aux députés de la Montérégie ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-249**

**Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide : renouvellement des traverses de motoneiges**

Considérant les lettres datées du 12 novembre 2019 de Madame Anna Benoit, sec.-trésorière de l'Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide, concernant le renouvellement des traverses de motoneiges dans le 8<sup>e</sup> Rang, le 9<sup>e</sup> Rang, le 11<sup>e</sup> Rang, le rang de la Rivière Est, le rang de la Rivière Ouest et la montée des Écossais;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de renouveler l'entente de passage pour les traverses de routes avec l'Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide;
- d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs à la signalisation des traverses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

**Déclaration des intérêts pécuniaires**

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur le maire, Patrick Bonvouloir et de Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault sont déposées.

**Déclaration des dons et autres avantages**

Il n'y a aucune mention inscrite au registre des déclarations des dons et autres avantages reçus par les membres du Conseil pour l'année 2019.

**2019-12-250**

**Calendrier 2020 des séances ordinaires**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter le calendrier 2020 des séances ordinaires du Conseil, conformément au *Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020*, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Collecte de sapins**

La Municipalité offrira aux citoyens, encore cette année, la possibilité de déposer leurs sapins de Noël naturels près du garage municipal au plus tard le dimanche 12 janvier 2020 afin que la Municipalité puisse les apporter à l'écocentre Iberville de Compo-Haut-Richelieu inc.

**2019-12-251**

**Subventions et dons aux organismes pour l'année 2020**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau daté du 2 décembre 2019 intitulé « Subventions et dons aux organismes 2020 », lequel a été préparé suite à l'adoption du budget 2020 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le tableau intitulé « Subventions et dons aux organismes 2020 », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-252**

**Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes**

Considérant que le bureau municipal sera fermé pendant la période des Fêtes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de confirmer les dates de fermeture du bureau municipal comme suit :

du vendredi 20 décembre 2019 à compter de midi au 3 janvier 2020 inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

**Employés municipaux : conditions salariales 2020**

**2019-12-253**

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'approuver le contenu du document daté du 2 décembre 2019 concernant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-254**

**Affectations au 31 décembre 2019**

Considérant que le Conseil désire affecter certaines sommes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour les services d'égout et d'aqueduc à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402;
- d'affecter les revenus de la tarification au montant de 7,50 \$ par service à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour le service de la dette à l'excédent affecté créé à cette fin;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses relatif aux travaux de cours d'eau à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-403;
- d'affecter les revenus de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2019 à l'excédent affecté créé à cette fin;
- d'affecter la somme de 244 864 \$ des excédents non affectés au poste *Affectation au budget suivant* (2020);
- d'affecter la somme de 150 988 \$ provenant des revenus reportés concernant les redevances carrière/sablière au poste *Affectation au budget suivant* (2020);
- d'affecter la somme de 20 000 \$ de la réserve financière relative aux travaux de cours d'eau au poste *Affectation au budget suivant* (2020);
- d'affecter la somme de 70 000 \$ de la réserve financière relative à l'égout et l'aqueduc au poste *Affectation au budget suivant* (2020);
- d'affecter la somme de 49 096 \$, correspondant à une partie de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et à la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, de l'excédent affecté créé à cette fin au poste *Affectation au budget suivant* (2020).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Bornes d'incendie : rapport d'inspection 2019**

Le rapport d'inspection des bornes d'incendie daté d'octobre 2019 et préparé par Simo Management Inc. est déposé.

**2019-12-255**

**Voirie : remplaçant**

Considérant que la Municipalité désire embaucher un remplaçant à l'inspecteur municipal pour les travaux de déneigement des cours et des trottoirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

- d'embaucher Monsieur André Charbonneau pour remplacer l'inspecteur municipal en cas d'absence;
- d'approuver le document « Conditions de travail – Voirie - remplacement » daté du 2 décembre 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-256      Afficheur de vitesse : réparation**

Considérant que l'afficheur de vitesse installé sur le rang de la Rivière Ouest doit être réparé;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat pour la réparation de l'afficheur de vitesse à Signalisation Kalitec Inc., selon les termes de la soumission datée du 20 novembre 2019, le tout pour un montant de 1 070 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-257      Rue des Frênes : pavage des aires de stationnement**

Considérant que la Municipalité procédera au cours de l'année 2020 aux travaux de pavage de la rue des Frênes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'informer les propriétaires des immeubles situés sur la rue des Frênes, dont les aires de stationnement ne sont pas encore pavées conformément aux dispositions de l'article 4.1.6 du règlement 2011-398 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble, que les travaux de pavage des aires de stationnement devront être réalisés et terminés au plus tard à la fin de l'automne 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-258      Rue Bonvouloir : élargissement de l'intersection**

Considérant que pour permettre l'implantation d'industries et de commerces dans la zone Mic-3, la Municipalité doit voir au réaménagement de l'intersection de la rue Bonvouloir et du rang des Écossais (Route 233), et ce, conformément aux normes du Ministère des Transports;

Considérant que selon les données obtenues concernant le type de camions qui devront emprunter cette intersection, la Municipalité doit devenir propriétaire d'une pointe de terrain appartenant à la compagnie 2757-0639 Québec Inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de demander à la compagnie 2757-0639 Québec Inc. de céder à titre gratuit la pointe de terrain nécessaire au réaménagement de l'intersection de la rue Bonvouloir et du rang des Écossais.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2019 est déposé au Conseil.

**2019-12-259      Complexe municipal : chargé de projet**

Considérant que les membres du Conseil désirent nommer un chargé de projet pour le complexe municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de nommer Monsieur Marc Drouin à titre de chargé de projet de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville dans le dossier de construction du futur complexe municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-260      Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) : représentant**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire déléguer un deuxième représentant pour participer aux rencontres du CRSQV;

Considérant la création d'un sous-comité loisirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de déléguer la coordonnatrice en loisirs de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour participer aux rencontres du CRSQV ainsi qu'aux rencontres du sous-comité loisirs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-261      Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) : ateliers culinaires**

Considérant que les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ont manifesté leur intérêt pour que la Municipalité offre, à l'aide d'une subvention, des ateliers culinaires pour les enfants de 5 à 12 ans et leur famille, dans le cadre de l'appel de projets de 100 degrés « Cultiver l'avenir : Cuisinons ensemble les aliments d'ici » pilotés par le CRSQV;

Considérant qu'une lettre d'appui doit être transmise pour ce projet;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer et transmettre la lettre d'appui, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2019-12-262      Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : activités 2020**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du calendrier des activités du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'année 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
2 décembre 2019**

- d'approuver les activités du Festival pour l'année 2020, à savoir :

14, 15 et 16 février	Tournoi de ballon-balai
7 mars	Soirée de fin d'année
22, 23 et 24 mai	Gymkhana
26, 27 et 28 juin	Gymkhana
10, 11 et 12 juillet	Gymkhana
28, 29 et 30 août	Rodéo
19 et 20 septembre	Derby de démolition

le tout en respectant l'entente de location signée à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Affaires diverses**

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

**Deuxième période de questions**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

**2019-12-263**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire